

Deux mesures en faveur de la dynamique commerciale namuroise

Communiqué de presse

10.11.2020

Namur – Conseil Communal

Une extension du tarif de soirée, des parkings vélos et motos et l'accès aux riverains et abonnements sont au cœur de la nouvelle tarification adoptée ce jour par le Conseil communal. Autre point de mobilité adopté ce jour, l'avenue des Combattants passe partiellement en stationnement limité à 30 minutes.

Ce 10 novembre 2020, le Conseil communal a acté la tarification pour le parking de l'Hôtel de Ville valable pour une période de 4 ans. Elle sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2021. Pas d'augmentation de tarif, **la nouveauté est le passage au tarif de soirée dès 16h30 au lieu de 18h.**

« Nous poursuivons notre volonté de dynamique commerciale et d'attractivité du centre-ville en élargissant la tranche horaire du tarif soirée. Pour 1.50 euro, il sera possible, quand les conditions sanitaires l'autoriseront, de se parquer directement après le boulot pour du shopping, un restaurant, un évènement culturel » explique Stéphanie Scailquin, Echevine de l'Attractivité urbaine. « Cela répond aussi à la demande des étudiants en cours du soir et du personnel de l'enseignement de promotion sociale du centre de Namur. Il fallait leur trouver aussi des solutions pour leurs longues périodes de cours qui s'étendent souvent entre 17h et 22h. » poursuit l'Echevine également en charge de la promotion sociale.

On peut encore épingler : l'élargissement de la période soirée est aussi d'application pour les locations de nuit (200 euros par an) et les titulaires d'une carte « riverain » comme les nouveaux habitants du centre-ville peuvent obtenir une carte d'accès gratuite au parking de l'Hôtel de Ville d'une durée d'un an en abonnement nocturne en échange de cette carte « riverain ». « Le passage à 16h30 est donc un avantage pour les habitants du centre qui occupaient ou occuperont le parking en soirée. Il n'est plus nécessaire d'attendre 18h pour se garer et payer 1h30 de supplément » complète Stéphanie Scailquin.

Autre point à rappeler, commerçant-e-s, indépendant-e-s peuvent toujours acheter des tickets de parking à prix préférentiel (1,80 €/heure) pour les offrir à leur clientèle, patientèle et visiteurs.

Vélos, motos et trottinettes ne sont pas oubliés. L'accès à la zone de stationnement pour les détenteurs d'un deux-roues, en dehors de la "zone sécurisée", est gratuit durant les heures d'ouverture du parking. Pour un accès 24h/24h, l'abonnement annuel est de 30 euros. Cet abonnement donne droit d'accéder au parking jour et nuit. Une "zone sécurisée" pour vélo (cage) est accessible via un abonnement annuel de 30 euros. Il donne accès aux détenteurs d'un vélo à la zone sécurisée du parking "vélo" qu'il faudra cumuler avec l'accès 24h/24h.

Autre mesure de stationnements adoptée ce jour, pour une meilleure rotation avenue des Combattants le stationnement y sera limité à 30 minutes sur un tronçon bien défini. « Suite à mes contacts avec les commerçants de différentes rues, à la demande des commerçants de cette rue et pour soutenir les achats de proximité, la durée du stationnement est limitée à 30 minutes par l'usage du disque de stationnement pour les quatre emplacements situés le long des immeubles numéros 22,21, 19, 17 et 16. La mesure sera matérialisée par le placement de la signalisation obligatoire. Autre objectif à signaler, faciliter les livraisons en favorisant la rotation rapide dans ce quartier en mutation » termine l'Echevine Scailquin.